

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 20 MARS 2018 / N° 30

Président : M. Martin Clerc, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Esther Steullet, secrétaire du Conseil général

Lieu : Centre communal de Vicques – 1^{er} étage

Monsieur **Martin Clerc**, souhaite la bienvenue aux conseillers communaux, aux conseillers généraux. Il salue les représentants de la presse et de la radio ainsi que les quelques personnes présentes du public.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 9 du 7 mars 2018
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Information du bureau sur le déroulement des séances du Conseil général
3. Procès-verbal du Conseil général du 12 décembre 2017
Procès-verbal du Conseil général du 30 janvier 2018
4. Questions orales
5. Information sur le changement de chaudières à Vicques et Vermes
6. Budget 2018
 - a. Fixation de la quotité d'impôt et autres impôts
 - b. Discuter et approuver le budget de fonctionnement
 - c. Discuter et approuver le budget des investissements
 - d. Discuter et approuver les budgets bourgeois
7. Statuer sur la naturalisation ordinaire de Mme Lenaerts, Martine Marie Jeanne
8. Communications

Monsieur **Martin Clerc** demande s'il y a des propositions de modification à cet ordre du jour.

Comme il y n'a pas d'observation, l'ordre du jour est accepté tel que formulé.

1. Ouverture de la séance

Les scrutateurs comptent les personnes présentes à la séance.

Présents : CLERC Martin, CHAPPUIS Juliana, CHARMILLOT Boris, CHARMILLOT Jean-Luc, CHÉTELAT Clovis, CHÉTELAT Jean-Paul, CHÉTELAT Martial, CHEVRE Samuel, DARBELLAY Michel, DUPRE Nicolas, FRICHE Gabriel, LACHAT Eric, LAMBERT Romain, MAITRE Jean-Baptiste, MUNIER Alain, RYSER Alain, RUDOLF Dominique (Mme), SCHALLER Eric, SCHALLER Louise, STEULET Laurent, VOISARD Damien, WOLFF Catherine

Excusés : --

Non-excusé : OBERLI David

22 sur 23 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Monsieur le maire est présent ainsi que les 6 conseillers communaux.

2. Information du bureau sur le déroulement des séances du Conseil général

Monsieur Martin Clerc informe les conseillers du nouveau déroulement des séances :

- Le but principal de cette réorganisation est de favoriser la communication, en simplifiant les procédures et les protocoles.
- La nouvelle disposition des tables permet à chacun de se voir.
- L'orateur est invité à aller au pupitre, mais la suite de l'intervention se fait depuis sa place.
- Les formules de politesse peuvent se faire au début, mais nous vous invitons à rester simple, polit et bref dans vos interventions.
- Il n'y a plus d'appel, la feuille de présences fait acte. Les scrutateurs comptent les conseillers généraux présents en débuts de séance afin de vérifier que le quorum soit atteint et de définir la majorité absolue. (la moitié + 1).
- A la suite d'une question orale le conseiller général doit se positionner « satisfait, partiellement satisfait ou pas satisfait » et pourra désormais argumenter brièvement sa réponse.
- Dans le même esprit, à la suite d'une communication du Conseil communal, il sera possible de demander un complément d'information, ou d'ouvrir brièvement le débat si nécessaire.
- Un point divers reste en suspens. Le bureau ne veut pas prolonger nos séances. Nous verrons comment se passent les communications que nous avons déplacées en fin de séance.
- La mise en place d'une feuille de suivi des dossiers permettra à chacun de savoir où en sont les interventions. Elle sera jointe dès la prochaine convocation.
- Le règlement du Conseil général devra d'ici la fin de l'année être revu afin de le mettre à jour.

3. Procès-verbal du Conseil général du 12 décembre 2017

Procès-verbal du Conseil général du 30 janvier 2018

Les deux procès-verbaux ont été envoyés à chacun et chacune. Monsieur le Président propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou modifications à apporter.

Comme il n'y a pas de remarque, **Monsieur le Président** déclare ainsi les deux procès-verbaux acceptés tacitement avec remerciements à ses auteures.

4. Questions orales

1. Place de jeu de Genevret

M. Jean-Baptiste Maître

Cet automne, les employés de la voirie, sans qu'il y ait eu de véritable information, ont procédé au démontage du toboggan installé à la place de jeux sise en Genevret. Ils ont replanté du gazon au même endroit.

Après le sciage d'une autre installation il y a quelques années, depuis remplacée par des poutres, cette désaffectation progressive de cette place de jeux lui fait perdre peu à peu son attrait. Or, il faut rappeler que son aménagement a été financé dans le cadre du plan spécial du quartier et donc aussi par les nouveaux habitants.

Alors qu'il est important de maintenir dans nos quartiers des lieux de rencontre et de jeux pour les enfants, d'autant dans des quartiers où les maisons seront progressivement à nouveau habitées par de jeunes générations, le Conseil communal peut-il nous indiquer quand il entend procéder au réaménagement de cette place de jeux ?

Merci de votre réponse.

➤ Réponse du Conseil communal par M. Yvan Burri, conseiller communal

Monsieur le conseiller général, je n'ai reçu votre question il y a quelques minutes, vous m'obligeriez de faire parvenir la prochaine question plus en avance.

Le toboggan de cette place de jeux a en effet été démonté pour des questions de sécurité. Les autres installations sont entretenues par la voirie.

Quant à la parcelle de Genevret, une réflexion sur la destination de cette parcelle est faite dans le cadre de la révision du PAL. Le quartier, comme vous le décrivez, n'est plus celui où habitent beaucoup d'enfants.

La commune investit env. 30'000.-/an pour de nouvelles installations sur son territoire en prenant en compte de ne léser aucune localité.

Le Conseil communal partage le souhait de construire une nouvelle place de jeux centralisée. Cela doit se faire dans l'objet de son inscription dans la liste des investissements de la législature.

Monsieur Jean-Baptiste Maître n'est pas satisfait par rapport à la réflexion du PAL et dont l'objet en question n'est pas prioritaire.

2. Etat du mobilier de la halle de gymnastique de Vermes

M. Laurent Steulet, conseiller général

Récemment, j'ai participé à une manifestation dans la halle de gymnastique de Vermes. J'ai malheureusement constaté que le mobilier de cette salle est dans un état vétuste. Certaines tables et certaines chaises sont même hors d'usage. Cela est d'autant plus dommage puisque la halle est dans un excellent état et que cette salle est un endroit chaleureux.

Par conséquent, je me permets de soumettre les questions suivantes au conseil communal :

1. Le Conseil communal a-t-il connaissance de cette situation et si oui, a-t-il prévu de remplacer ce mobilier ?
2. Le Conseil communal ne jugerait-il pas opportun de remplacer ce mobilier par les mêmes chaises et tables que celles utilisées au centre communal de Vicques et à la halle de Montsevelier afin d'accentuer encore davantage l'unité des infrastructures entre les 3 villages ?

Je vous remercie de votre réponse.

➤ Réponse de M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Monsieur le conseiller général, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette problématique qui concerne Vermes. Le Conseil communal est conscient du très mauvais état de ce matériel.

C'est la situation financière de la commune qui oblige à étaler les investissements. (La priorité a d'abord été portée sur la réfection de la halle de Montsevelier).

Cette demande sera discutée en priorité dans le cadre des investissements futurs. Si les disponibilités financières le permettent ce renouvellement pourrait se faire dès cette année.

Nous avons pris bonne note de la suggestion d'acquérir le même matériel qu'à Vicques et étudierons cette possibilité.

M. Laurent Steulet est satisfait

3. Reconstruction du pont de Recolaine : quelle mesure pour garantir le trafic ?

M. Michel Darbellay, conseiller général

La population a approuvé le projet Scheulte le 4 mars dernier. Ce projet intègre également la démolition du pont de Recolaine et sa reconstruction – par le canton puisqu'il s'agit d'une route cantonale – sur une durée estimée à 6 mois. Ce pont représente un goulet pour la circulation du haut du Val Terbi, sachant que le réseau routier n'offre pas d'alternative. Malgré des systèmes de feux intelligents, la circulation aux heures de pointe pourrait devenir une gageure pour le respect des horaires des cars postaux et de leurs usagers. Par ailleurs, même si le pont devrait toujours pouvoir être emprunté sur la moitié de sa largeur, des impératifs liés aux chantiers pourraient potentiellement empêcher la circulation.

Dans le cadre du projet Scheulte, l'élargissement du cours d'eau le long de Recolaine exigera la création d'une piste de chantier comme c'est le cas actuellement à Courroux. L'idée de profiter de l'aménagement de cette piste et de l'utiliser comme sens unique le temps de la reconstruction du pont pourrait être une solution, quitte à solliciter les troupes du génie de l'armée pour un exercice gagnant-gagnant. En conclusion, le Conseil communal a-t-il conscience des complications du trafic, liées à ce chantier, et quelles mesures est-il prêt à défendre pour les réduire ?

➤ *Réponse du Conseil communal par M. Yvan Burri, conseiller communal*

Monsieur le conseiller général, tout d'abord merci de m'avoir transmis cette question auparavant, ça m'a permis de me renseigner.

Le remplacement du pont est prévu pour 2020 et durera env. six mois. La technique de construction envisagée dès l'avant-projet par le SIN, qui je le rappelle est maître d'ouvrage, a été choisie en fonction de la contrainte que consiste le maintien du trafic. Un sens alterné sera assuré durant cette période. La circulation des bus de transport public sera facilitée par une télécommande de phase verte des feux de régulation.

Le SIN, en collaboration avec la commune, prendra des mesures de signalisation ou de protections provisoires pour les itinéraires bis que certains usagers pourraient vouloir emprunter.

J'ai évoqué avec M. Kottelat par téléphone votre proposition de demande d'examen par le SIN de faire passer la moitié du trafic par une piste de chantier en rive gauche, de passer sur la rivière par un pont provisoire et de retourner sur la RC après le Tritout.

Une piste de chantier capable de soutenir un tel trafic pendant une longue période avec une sécurité minimale serait un chantier bien différent de ce qui est prévu tant pour le volet communal que cantonal. Le coffre provisoire et le gabarit qui permettrait le passage de bus articulés en serait très différent. Le SIN n'a aucune assurance que l'armée ferait ce pont. Tout ceci gonflerait les coûts de l'avis du SIN de manière importants alors que les devis ont été établis et préavisés par les autorités subventionnantes.

Pour toutes ces raisons, monsieur le conseiller, le SIN n'entend pas étudier cette variante et s'en tient à la circulation alternée en étant bien conscient des désagréments provoqués.

M. Michel Darbellay est partiellement satisfait

4. Panneaux indicateurs aux entrées des villages

M. Jean-Luc Charmillot

Il est demandé au Conseil communal de changer les panneaux aux entrées des villages en y insérant le nom de la nouvelle commune de Val Terbi en dessous du nom des villages concernés.

➤ Réponse du Conseil communal par M. Michel Brahier, maire

Une intervention par le Député Raphaël Ciochi a eu lieu en 2014 et fait suite à des demandes similaires par des communes fusionnées, notamment de Basse-Allaine et la nôtre. Dans sa réponse, le Gouvernement n'entrait pas en matière et estimait qu'il était du ressort des communes de procéder à ces modifications si elles le souhaitaient.

M. Jean-Luc Charmillot est satisfait.

5. Information sur le changement de chaudières à Vicques et Vermes

La parole est donnée à Monsieur Pierre Lovis, conseiller communal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En 2015 déjà mon prédécesseur ouvrait un dossier en demandant un rapport technique pour le changement de la production de chaleur de Vicques. Printemps 2017, la chaudière de Vermes fait également parler d'elle en se mettant en panne. Ces deux installations de CAD sont âgées de 25 ans environ et arrivent en bout de course.

La chaudière de Vicques est depuis quelques années aux petits soins de notre voyer qui à tout moment doit, soit refaire des réglages, soit reconstruire des pièces car l'entreprise Muller conceptrice des deux installations a fait faillite sans laisser de pièces de rechanges.

Toutes les alimentations sont usées et les copeaux se coincent et forcent les vis et les canaux que l'on ne peut pas toujours ressouder. Ce printemps, il y a eu un début d'incendie qui nous a contraint à abandonner le chauffage aux copeaux et à se rabattre uniquement sur le chauffage mazout qui consomme 50l./h, ce qui n'est ni économique ni écologique. Pour rappel, dans le cadre du label cité de l'Energie dont nous faisons partie par l'Agglo, nous sommes tenus à diminuer un maximum les productions fossiles par des énergies renouvelables.

La chaudière de Vermes est tombée en panne en février 2017. Nous avons été contraints à installer une production de chaleur mobile qui nous coûtait plus de 4000. --/ 15 jours sans le mazout. Depuis il y a eu réparations mais pour une durée relativement courte (5 ans) et sans garantie avec un rendement et une qualité non satisfaisante. Les voisins se plaignent régulièrement de fumé laissant retomber beaucoup de particules et le responsable M. Fleury est très sollicité pour faire les réglages en manuel.

Bref, nous voilà devant le fait que les installations vieillissent, nous sommes obligés de les changer. Pour une optimisation financière, le Conseil communal a décidé de profiter de refaire les 2 installations en simultané afin d'obtenir des économies d'échelles.

Pour cela nous avons fait appel au bureau Planair en leur demandant de nous faire une étude de rénovation énergétiquement et économiquement optimale.

Suite aux études de faisabilité réalisées début 2017, la commune de Val Terbi a mandaté le bureau Planair afin d'établir une offre de prestations pour la réalisation des travaux dans les deux chaufferies.

Pour que les informations de ce soir vous soient transmises le plus juste et le plus complet possible, c'est avec plaisir que je cède la parole à M. Schaller de Courroux, responsable du mandat chez Planair SA.

CAD de Vicques et Vermes

Pourquoi changer de chaudière ?

- Ces chaudières rencontrent de sérieuses avaries causant des pannes et provoquant des coûts de maintenance importants,
- Le système de transport du bois déchiqueté donne également de grands signes de fatigue,
- Les rendements des chaudières actuelles sont meilleurs et permettent donc des économies d'énergie,
- Le respect des normes actuelles ainsi que le souci d'écologie avec l'abandon du mazout,
- Amélioration de l'évacuation des cendres,
- Profiter d'effectuer des modifications de régulation sur les conduites primaires afin d'optimiser les réseaux.

CAD de Vicques et Vermes

Chaudières de Vicques et Vermes

Vicques : chaudière bois de 300 kW

- Cette solution consiste à poser une chaudière à bois de 300 kW. Il s'agit d'une solution 100% bois qui nécessite une capacité d'accumulation de chaleur importante (12 m³) afin de garantir un fonctionnement idéal de la chaudière. Il s'agit d'une solution peu coûteuse mais 100% renouvelable.

Vermes : chaudière bois de 150 kW

- Même principe que pour la chaufferie de Vicques. L'accumulation est de 6 m³ et l'accumulateur sera placé à l'extérieur de la chaufferie.

CAD de Vicques et Vermes

Budget, Vicques et Vermes

Pour ces travaux, les coûts totaux budgétés sont de :

- 400'000 CHF TTC pour Vicques
- 300'000 CHF TTC pour Vermes

Les offres déjà reçues sont très encourageantes et laissent à penser que les budgets seront respectés.

- **Romain Lambert revient sur l'historique concernant le coût élevé du projet : 300'000 francs d'investissements.**
 - **Selon Claude-Alain Chapatte un montant avait été budgétisé sans aucune étude ; depuis, le Conseil communal avait lancé un appel d'offre.**
- **Jean-Baptiste Maître, il s'agit de défendre le réseau par les clients potentiels**
 - **Selon Claude-Alain Chapatte, par rapport à d'autres bâtiments.**
 - **M. Schaller de Planair, confirme que la puissance est de 300 kW, selon le catalogue.**
- **Jean-Luc Charmillot demande par rapport à la puissance de 300 kW comment sont-ils répartis et propose que les appels d'offre soient envoyés aux 5 entreprises de la commune de Val Terbi et non à trois entreprises comme prévu.**
 - **Selon M. Schaller : il s'agit de partir avec 250 kW et 150 kW. C'est un problème de coût.**
 - **Selon Claude-Alain Chapatte, le choix a été pris par le Conseil communal.**
 - **Pierre Lovis informe qu'un appel d'offres sera envoyé aux 5 entreprises concernées**
- **Martin Clerc demande si la nouvelle crèche a été prévu dans le coût du projet.**
 - **Oui, le bâtiment de la crèche est compris dans le projet, selon le Conseil communal.**

6. Budget 2018

Entrée en matière: M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, le Conseil communal vous demande d'accepter le budget 2018

- a) Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement
- c) Discuter et approuver le budget des investissements
- d) Discuter et approuver les budgets bourgeois

L'entrée en matière n'est pas combattue

Débat de fond: M. Claude-Alain Chapatte, Conseiller communal

Comparaison 2017 et 2018 : les budgets cumulés de Corban et Val Terbi affichaient un déficit de 387'000 francs en 2017. Le budget 2018 proposé par le Conseil communal affiche un déficit, en baisse sensible, de 253'737.90 francs.

L'augmentation des recettes fiscales explique principalement cette légère embellie :

- ✓ Impôt sur le revenu personnes physiques : + 130'000.00
- ✓ Impôt sur la fortune : + 20'000
- ✓ Impôt d'entreprises : + 57'000
- ✓ Impôt sur le gain en capital : + 25'000
- ✓ A noter, et c'est réjouissant, que cette amélioration intervient malgré la reprise de la baisse fiscale JU de 1% qui représente environ 60'000 francs (de recettes fiscales en moins pour Val Terbi).

Suite à la fusion avec Corban au 1^{er} janvier 2018, les budgets 2017 de Val Terbi et de Corban sont cumulés et le budget 2018 de la nouvelle commune de Val Terbi.

Il s'agit d'un budget de transition et ne peut pas être comparé avec les comptes et les budgets des années précédentes.

Présentation du compte de fonctionnement

COMMUNE MIXTE DE VAL TERBI

Budget 2018

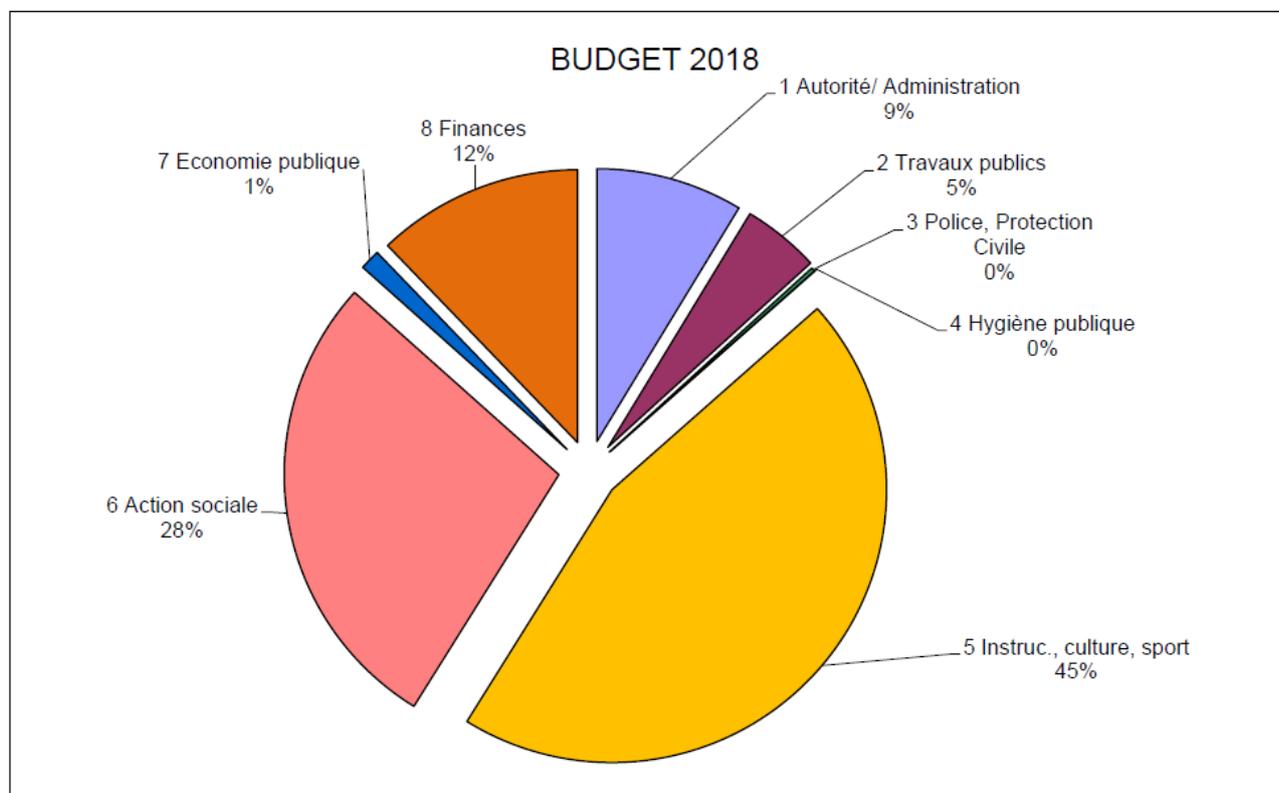
Comptes municipaux

	Charges	Revenus	Différence	
1 Autorité/ Administration	1'051'450.00	309'275.00	742'175.00	charges
2 Travaux publics	769'348.55	377'975.00	391'373.55	charges
3 Police, Protection Civile	38'450.00	18'550.00	19'900.00	charges
4 Hygiène publique	-	-	-	charges
5 Instruc., culture, sport	4'269'471.35	372'100.00	3'897'371.35	charges
6 Action sociale	3'822'340.00	1'437'240.00	2'385'100.00	charges
7 Economie publique	106'900.00	3'600.00	103'300.00	charges
8 Finances	1'773'280.00	730'012.00	1'043'268.00	charges
9 Imposition	363'900.00	8'692'650.00	- 8'328'750.00	produits
Résultat chapitre 1-9	12'195'139.90	11'941'402.00	253'737.90	charges
11 Enlèvements des ordures	314'500.00	314'500.00	autofinancement	
12 Inhumations	19'000.00	19'000.00	autofinancement	
13 Service du feu	121'350.00	121'350.00	autofinancement	
14 Canalis. & inst. épur. eaux	371'800.00	371'800.00	autofinancement	
15 Service des eaux	63'300.00	63'300.00	autofinancement	

BUDGET 2018

Comptes municipaux

	Val Terbi 2017	Corban 2017	Cumulé 2017	Budget 2018	
1 Autorité/ Administration	649'100.00	116'516.70	765'616.70	742'175.00	charges
2 Travaux publics	353'000.00	31'348.55	384'348.55	391'373.55	charges
3 Police, Protection Civile	11'000.00	8'900.00	19'900.00	19'900.00	charges
4 Hygiène publique	-	-	-	-	charges
5 Instruc., culture, sport	3'260'100.00	595'564.35	3'855'664.35	3'897'371.35	charges
6 Action sociale	2'059'900.00	312'866.00	2'372'766.00	2'385'100.00	charges
7 Economie publique	80'700.00	8'700.00	89'400.00	103'300.00	charges
8 Finances	837'300.00	164'348.00	1'001'648.00	1'043'268.00	charges
9 Imposition	- 6'868'400.00	- 1'245'400.00	- 8'113'800.00	- 8'328'750.00	produits
Résultat chapitre 1-9	382'700.00	- 7'156.40	375'543.60	253'737.90	charges
11 Enlèvements des ordures	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
12 Inhumations	autofinancement	2'350.00	2'350.00	autofinancement	charges
13 Service du feu	autofinancement	9'500.00	9'500.00	autofinancement	charges
14 Canalis. & inst.épur.eaux	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
15 Service des eaux	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
Résultat chapitre 1-15	382'700.00	4'693.60	387'393.60	253'737.90	charges



Bud récap pr CG 2018 _1 01.03.2018

Autofinancement et investissements

La capacité d'autofinancement se situe à 1'283'000 francs, contre 584'000 francs en 2017 et 820'000 francs en 2015 et en 2016.

Cependant, si on ne tient pas compte de l'amortissement extraordinaire effectué avec la subvention de fusion, la capacité réelle d'autofinancement est de seulement 900'000 francs. Même si cette somme est supérieure d'environ 200'000 francs à la capacité 2017, elle paraît insuffisante pour réaliser l'ensemble des investissements prévus sur 4 localités.

Pour cette année, la liste des investissements est principalement marquée par le renouvellement des centrales de chauffe à distance de Vermes et Vicques (700'000 francs au total). Ces investissements ont un caractère urgent, car le chauffage de Vicques est définitivement hors d'usage et celui de Vermes montre d'inquiétants signes de faiblesse. Leur renouvellement simultané permet des économies d'échelle. La présentation de cet investissement fera l'objet d'une présentation au Conseil général, avant de traiter du budget 2018.

Liste investissements décision CC du 20.2.2018

*2/1,65 mio signifie investissement total/ investissement restant après déduction des subventions

Pour rappel investissements en cours

- Crèche *2/1,65 mio après subventions à consolider en 2018
- Réaménagement bureaux Vicques + solaire 270'000/270'000 à consolider en 2018
- Halle de Montsevelier 3,34/2,3 mio env. à consolider en 2018
- Esserts sous-périmètre forestier-chemin 100'000/7'500 à consolider en 2018
- Rénovation/isolation/chauffage Corban 1,7/1 mio en 2018 + 2019
- Conduite STEP-Montsevelier 1,7/0,918 mio en 2018 + 2019

Nouveaux investissements à accepter en 2018 : compétence peuple ou CG

- Projet Scheulte 5,78/0,7 mio après subventions en 2018 à 20XX (votation populaire du 4 mars 2018)
- Chauffour 0,7/0,7 mio début 2018 ou 2019 (Peuple ou CG à déterminer)

Nouveaux investissements à accepter en 2018 : compétence CG

- Remplacement chaufferies Vermes 300'000/300'000 en 2018
- Remplacement chaufferies Vicques 400'000/400'000 en 2018
- PAL 50'000/50'000 en 2018
- Assainissement eaux propres Vermes 50'000/50'000 en 2018 (sous réserve)
- Informatique (reprise Corban, MCH2, divers) 50'000/50'000 en 2018
- Réfection Envelier Schonberg 105'000/105'000 en 2018

Nouveaux investissements à accepter en 2018 : compétence CC

- Assainissement places de jeu 40'000/40'000 en 2018
- Assainissement énergétique (CECB+) 20'000/20'000 en 2018
- Assainissement éclairage public 40'000/40'000 en 2018
- Eventuellement : presse Tritout 30'000/30'000 en 2018
- Eventuellement : réaménagement parking Vicques 45'000/45'000 en 2018

Services communaux et bourgeoisies

- Le budget 2018 n'est pas entièrement satisfaisant en ce sens qu'il ne permet pas à notre commune d'assumer pleinement ses investissements. Il n'existe quasiment plus de possibilités de comprimer les dépenses sur lesquelles nous décidons (hormis la suppression de prestations). La situation semble structurelle, principalement en raison de notre indice fiscal nettement en-dessous de la moyenne cantonale.
- Cependant, ce budget comporte aussi divers points positifs, comme l'amélioration de la capacité d'autofinancement par rapport à 2017 ou l'intégration de dépréciations importantes (crèche, halle de Montsevelier) tout en améliorant le résultat par rapport à l'année passée.
- à chercher des solutions, éventuellement structurelles, afin d'y remédier.

Comptes bourgeois

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Bourgeoisie Montsevelier	24'400.00	11'610.00	4'245.00	4'875.00	- 1'020.00	- 1'020.00	produits
Bourgeoisie de Vermes	- 6'900.00	9'383.00	7'757.00	11'183.00	8'463.00	8'463.00	charges
Bourgeoisie de Vicques	159'580.00	- 35'570.00	4'690.00	- 13'650.00	- 13'930.00	- 14'230.00	produits
Résultat des bourgeoisies	177'080.00	- 14'577.00	16'692.00	2'408.00	- 6'487.00	- 6'787.00	produits

Maîtrise des charges communales

Dans leur ensemble, les charges communales sont maîtrisées. En effet, les postes 01 (administration communale), 02 (TP) et 05 (écoles) sont quasi stables d'une année à l'autre. Ces dépenses sont directement sous l'emprise communale et les autorités communales de Corban et Val Terbi travaillent depuis plusieurs années à les optimiser afin d'éviter qu'elles augmentent. Le résultat est là au niveau local.

Le seul poste qui augmente considérablement dans ces 3 postes de la comptabilité communale est la facture JU sur notre part communale sur les charges de l'enseignement : + 47'000 francs. Cette augmentation est due à l'application de la mesure 125 du parlement qui neutralise les économies en lien avec OPTIMA EN FAVEUR de l'Etat. Dans les faits, les communes sont privées de 2,6 millions. Notre part étant de 4,3%, Val Terbi se voit privée de 112'000 francs d'économies. Au final, ces dernières années on peut remarquer l'effort considérable d'optimisation sur les charges de l'enseignement au niveau cantonal. Seul un mécanisme discutable, décidé par le parlement, empêche les communes d'en bénéficier.

Subvention de fusion

Comme le prévoit la convention de fusion, la subvention de fusion de 383'000 francs est entièrement affectée à la diminution de la dette (0820.331.05). A noter qu'elle a un effet neutre sur le résultat du budget. En effet, en contrepartie la subvention de fusion se retrouve comme revenu (0875.461.01)

Il s'agit du premier budget de nouvelle commune fusionnée. Il servira de base de réflexion pour la législature. C'est lors du prochain budget, avec l'aide du plan à 5 ans, que l'on pourra véritablement travailler plus en profondeur en analysant de façon plus pointue les solutions nous permettant d'assumer tous nos investissements sur 5 ans.

En conséquence, la commission de gestion, de vérification des comptes et des finances et le Conseil communal vous invitent à accepter les quotités et taxes 2018, les budgets 2018 et le budget des investissements 2018.

Totaux des budgets présentés

- **Budget du compte de fonctionnement municipal de la commune mixte de Val Terbi**

Charges 12'195'139.90 francs, produits 11'941'402 francs. Conclusion, un excédent de charges de 253'737.90 francs.

- **Budget du compte des investissements de la commune mixte de Val Terbi**

Le budget des investissements hors subventions 2018 se monte à 955'000 francs.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Montsevelier**

Charges 60'700 francs, produits 61'720 francs. Conclusion, un excédent de produits de 1'020 francs.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Vermes**

Charges 41'683 francs, produits 33'220 francs. Conclusion, un excédent de charges de 8'463 francs.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Vicques**

Charges 98'150 francs, produits 112'380 francs. Conclusion, un excédent de produits de 14'230 francs.

Monsieur Claude-Alain Chapatte communique pour rappel que la quotité d'impôt reste inchangée à 2.25.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Comme la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président** propose de passer au vote en bloc les points

a) – d).

a). Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes

Monsieur le Président soumet à votation les taxes communales et les tarifs de vacances 2018 telles que présentées.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

- ***Votation : la quotité d'impôt, ainsi que les taxes communales et les tarifs de vacances tels que présentés ce soir sont acceptés à l'unanimité.***

b). Budget de fonctionnement 2018

Monsieur le Président soumet à votation le budget de fonctionnement 2018. Le budget de fonctionnement présente un déficit de 382'700 francs.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions.

- M. Gabriel Friche intervient par rapport à la dernière séance du Conseil général :
 - le chemin des Vions, soit la desserte par les pâturages en direction du Retemberg doit être réaménagé rapidement, ceci pour une question de sécurité ; d'autre part, ce chemin est inscrit dans la panification cantonale.
- Selon Claude-Alain Chapatte, un montant de 55'000 francs figure au budget dans réaménagement des chemins. Le Conseil communal informe qu'il va réactiver ce dossier.
- Selon M. Michel Brahier, il prend note de la demande de M. Gabriel Friche et dès l'obtention des subventions promises par le canton, le dossier sera réactivé.

Une communication sera donnée lors de l'une des prochaines séances du Conseil général sur le montant du crédit pour l'aménagement de ce chemin.
- M. Gabriel Friche propose de retirer son intervention, suite à la réponse de M. Michel Brahier.
- ***Votation : le budget de fonctionnement qui présente un déficit de 253'737.90 francs est accepté à l'unanimité.***

c). Budget des investissements 2018

Monsieur le Président soumet à votation le budget des investissements 2018 tel que présenté par le Conseil communal.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions.

- ***Votation : le budget des investissements 2018 tel que présenté ce soir est accepté à l'unanimité.***

d). Budgets bourgeois 2018

Monsieur le Président soumet à votation les budgets bourgeois 2018 des villages de Montsevelier, Vermes et Vicques tels que présentés par le Conseil communal.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions.

- ***Votation : les budgets bourgeois 2018 des villages de Montsevelier, Vermes et Vicques tels que présentés ce soir sont acceptés à l'unanimité.***

La récapitulation du budget ainsi que les taxes communales 2018 de la commune mixte de Val Terbi se trouve sur notre site internet www.val-terbi.ch

7. Statuer sur la naturalisation ordinaire de Mme Lenaerts, Martine Marie

Entrée en matière : M. Michel Brahier, maire

Objectif : statuer sur la naturalisation de Mme Lenaerts, Martine Marie

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Service cantonal de la population a procédé dernièrement à l'audition de Madame Martine Marie Jeanne LENAERTS.

Cette personne a déposé une requête visant à l'obtention de la naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal.

Comme les résultats de cet examen est positif, je vous propose d'entrer en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : M. Michel Brahier

Madame Martine Marie Jeanne LENAERTS est née le 10 avril 1961 à Antwerpen en Belgique. En 1999, elle est arrivée en Suisse, plus précisément à Fribourg, pour ensuite s'établir en 2002 dans notre commune ; tout d'abord à Vermes et depuis 2009 au Pont de Cran, à Vicques.

Madame LENAERTS est titulaire d'une licence en langues de traduction et travaille comme employée de commerce c/ DB Cargo Suisse à Bâle.

Plus connue sous le nom de « La Martine du Pont de Cran », Madame LENAERTS est très active au niveau associatif local, puisqu'elle fait partie de la Femina de Vicques, du ski-club de Rebeuvelier, ainsi que de Pro Val Terbi et Jura Rando.

Pour l'anecdote, elle a eu le privilège de parler personnellement avec la Présidente de la Confédération, Madame Doris Leuthardt !

Le Conseil communal est favorable à cette demande de naturalisation et vous recommande d'accorder le droit de cité communal à Madame LENAERTS. Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de CHF 500.- plus les frais administratifs seront perçus pour le traitement du dossier.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le président ouvre une discussion. Personne ne prend la parole.

Votation : le Conseil général statue favorablement sur la naturalisation ordinaire de Mme Martine Lenaerts à l'unanimité.

8. Communications

1. Entrée en matière : M. Michel Brahier, maire

Objectif : Communication – restructuration du SEOD

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : M. Michel Brahier

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

A l'automne passé, les communes du district de Delémont ont largement approuvé la révision des règlements d'organisation du SEOD et du SEDE. Pour rappel, le but de la réforme consistait à harmoniser la gouvernance de ces structures intercommunales et de raccourcir la distance entre les instances communales et les organes des syndicats.

Dans le courant du mois de janvier, le nouveau comité du SEOD s'est constitué et a défini sa stratégie de travail et des objectifs à atteindre. Avec l'appui de l'Association des maires du district, il a été décidé en tout premier lieu de créer un groupe de travail ayant pour objectif de décharger les organes politiques des tâches opérationnelles. Dans l'attente de propositions, la présidence du syndicat est assurée par le vice-président Monsieur Yves-Alain Fleury.

Pour rappel, toutes les communes du district affiliées au syndicat sont représentées au comité, soit 21 membres. Quant au bureau, il est formé de 6 membres, dont 3 maires. Quatre membres de ce bureau se sont vus confier un groupe de travail.

Outre celui chargé de définir une nouvelle conduite opérationnelle, un autre groupe réfléchira à la mise en place et à l'amélioration de la gestion intercommunale des déchets recyclables et de proposer des variantes de solutions intercommunales, conformément à l'art. 3, al. 3 du R. du SEOD qui spécifie :

« D'entente avec les communes qui lui en confient la tâche, le SEOD organise la collecte, le transport, le traitement, la valorisation, en tout ou partie, des déchets valorisables, y compris la gestion administrative et financière. »

Un autre groupe se penchera sur le dossier relatif à la pose de moloks et d'en assurer le suivi.

Enfin, un quatrième groupe aura la tâche de représenter le SEOD dans les démarches de planification et réalisation de l'extension de la décharge de Boécourt qui nous préoccupe puisque nous sommes actuellement dans une impasse avec les communes municipale et bourgeoise de cette localité. Il faut savoir que l'extension de cette décharge est en étude et discussion depuis plusieurs années. Dans ce domaine de la gestion des déchets, le SEOD représente clairement une entité publique devant travailler dans l'intérêt général.

2. Entrée en matière : M. Pierre Lovis, conseiller communal

Objectif : Communication concernant La Résidence Les Pins – Fondation Les Toyers

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : M. Pierre Lovis

Monsieur le Président, Mesdames, messieurs,

Cette communication est en principe à la charge du responsable de l'urbanisme M. Christophe Fleury, mais comme il est partie prenante en tant que président de la fondation, c'est moi qui porterai ce dossier.

Tout d'abord, voici un léger aperçu historique.

La Résidence Les Pins est une fondation de droit privé à but non lucratif.

Son but est de développer et d'exploiter un établissement pour personnes âgées.

La fondation a son siège à Vicques (Val Terbi).

En tant que fondation privée, elle n'est pas subventionnée, ni au niveau communal, ni au niveau cantonal. Comme elle ne poursuit aucun but lucratif, le bénéfice et le capital sont irrévocablement et exclusivement affectés à la poursuite de son but.

A l'origine, la fondation a été constituée par la commune de Vicques avec un capital unique de CHF 10'000.00.

Les constructions, du premier bâtiment (1993) puis du second (2013), ont été financées par une part de fonds propres de la fondation et par des emprunts bancaires.

La Résidence a toujours cherché à élargir son offre de prestations autant qualitativement que quantitativement.

Par sa volonté d'évolution, ses compétences accumulées, sa créativité et une gestion efficiente, son rôle régional et cantonal n'a cessé de croître.

1993 La Résidence ouvre ses portes en tant que foyer avec 28 places.

1999 Par un aménagement interne au bâtiment, son nombre de places d'accueil passe à 33 et une surface de locaux est louée à la Fondation d'aide et de soins à domicile.

2007 La Résidence se médicalise et permet l'accueil des situations les plus complexes. Dès lors, elle emploie 34 collaborateurs pour 21 EPT (Equivalents Plein Temps).

2008 Elle entreprend un travail réflexif de fond sur l'accompagnement de la personne âgée en institution.

2013 La Résidence inaugure son second bâtiment qui accueille une unité de vie spécialisée de 16 places pour les personnes désorientées. C'est la première unité non hospitalière de psychogériatrie de notre canton. Elle emploie alors 69 collaborateurs pour 43 EPT.

2016 Sans cesse en réflexion sur la qualité des prestations qu'elle offre aux personnes âgées qu'elle héberge et à leur famille, la Résidence obtient le label de bienveillance en institution « Sonate ».

2017 A l'écoute des besoins de ses résidents mais aussi de la population régionale, elle adapte son accompagnement de soins mais aussi socio-hôtelier et, au vu des innombrables demandes qu'elle ne peut satisfaire, elle envisage un nouveau développement.

En effet, à ce jour la liste des personnes en attente ayant adressé une demande d'admission à la Résidence Les Pins dépasse les 300.

Au 24 octobre 2017, la Résidence qui emploie désormais 80 personnes pour 51 EPT héberge 49 résidents, 33 en EMS et 16 en UVP.

45 collaborateurs pour 29.6 EPT sont domiciliés dans le Val Terbi.

Le besoin en place d'accueil pour les personnes désorientées est une évidence et la planification médico-sociale cantonale le souligne. Aussi, afin de poursuivre le développement qualitatif de notre commune et pour compléter les besoins de la population de notre région, la fondation souhaite accroître son engagement collectif en faveur des personnes âgées.

Les objectifs du projet UV+:

1° Améliorer la qualité et la capacité d'accueil reconnue d'utilité publique par le service de la santé.

2° Offrir à notre population régionale âgées des possibilités d'accueil de qualité sur place.

3° Participer au développement de notre région.

Ce projet est le fruit d'une réflexion approfondie qui prend en compte les besoins collectifs, sa faisabilité en termes de ressources et de compétences, les objectifs cantonaux en matière de santé publique, d'économie et d'aménagement du territoire.

Le genre et la taille du projet sont définis par :

- Le besoin constaté de la population régionale
- La planification médico-sociale cantonale
- Les directives cantonales en matière de développement des structures médico-sociales.

Le nouveau bâtiment abritera :

- 16 à 20 lits d'accueil longue durée UVP
- 2 lits d'accueil temporaires (séjour vacances) UVP
- 1 centre de jour de 10 à 12 places pour les personnes désorientées

Ce projet est intimement lié aux deux bâtiments existants, tant par l'architecture qu'en termes d'exploitation. C'est en effet les synergies possibles entre l'exploitation actuelle et le développement prévu qui renforce considérablement le sens du projet.

Le nouveau bâtiment inclura des locaux nécessaires aussi aux structures existantes.

Une annexe au bâtiment EMS et une au bâtiment UVP font du reste partie intégrante du projet et abriteront-elles aussi des locaux à l'usage de l'exploitation dans son ensemble.

Ce projet d'utilité publique sans but lucratif ne requiert pourtant aucun financement public.

En outre, ce développement contribuera à garantir les emplois existants (51 EPT) et en produira de nouveaux (30 EPT) dans les domaines du soin à la personne, social, hôtelier et administratif pour un total après agrandissement, de 81 EPT.

Nous ne pouvons réaliser ce projet qu'à proximité directe des bâtiments existants et avons pour cela établi le principe d'acquisition de la parcelle 98 située en zone agricole qui doit être préalablement réaffectée en zone d'utilité publique afin de pouvoir réaliser notre projet d'extension. Une modification du plan d'aménagement local est donc nécessaire.

La superficie de la parcelle 98 est de 5'403m², le projet n'utilisera pas toute la parcelle. L'implantation du bâtiment devra respecter les normes en matière d'indice d'utilisation du sol.

Afin de ne pas générer de trafic dans les quartiers voisins, un accès par la route de Courrendlin est prévu entre le bâtiment de 2013 et le nouveau, soit avant les ralentisseurs et l'accès au terrain de football, donc avant le panneau de signalisation d'entrée du village. Ce nouvel accès sera bien-sûr, étudié avec la collaboration du SIN.

L'architecture et l'esthétique du nouveau bâtiment seront semblables à celles du bâtiment de 2013 et sa hauteur identique. La Résidence Les Pins constituera un ensemble tout à fait homogène et s'intégrera parfaitement dans le paysage.

Le projet détaillé pourra être présenté au Conseil général lorsqu'il traitera la demande d'extension de la zone à bâtir nécessaire à cette réalisation.

Je vous remercie de votre attention.

3. Entrée en matière : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Objectif : Communication crèche

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : M. Claude-Alain Chapatte

- La commission de construction en charge de la crèche, des transformations des bureaux, des modifications pour Viculturelle et des panneaux photovoltaïques arrive bientôt en fin de mandat.
- Panneaux photovoltaïques alimentent 50% crèche + centre communal fonctionnent
Coût final de 50'000 francs environ pour un budget de 59'000 francs.
- Modifications administration + local rangement Viculturelle +toilettes loges tout est fonctionnel les travaux sont terminés. Pour rappel, la ventilation contrôlée en plus des modifications spatiales visibles. Le tout pour environ 220'000 francs versus budget de 220'000 francs.
- Crèche
 1. Occupée depuis le début de l'année, personnel très satisfait
 2. Belle synergie avec la cantine scolaire, qualité repas en hausse
 3. Le label Minergie P est en quasiment acquis (tout OK, validation finale)
 4. La facture finale s'établira aux environs de 1,87 moi versus 2 moi de prévus. A noter qu'en plus, nous avons obtenu des promesses de dons de la LORO pour environ 280'000 francs. Donc le coût final s'élèvera à environ 1,6 mio.
- Inauguration de la crèche
 - 1) Agendée au samedi 26 mai 2018
 - 2) Partie officielle avec Mme Natahlie Barthoulot de 10h30 à 11h30
 - 3) Portes ouvertes à toute la population de 11h30 à 16h00. Divertissements assurés par le personnel de la crèche. Petite restauration style grillades, crêpes tout au long de la journée.

Dépôt d'un postulat intitulé « A la Crèche aussi pendant les vacances »

Monsieur **Jean-Baptiste Maitre** a déposé ce soir un postulat intitulé « A la crèche aussi pendant les vacances ». Le postulat sera traité selon les directives des articles 30 et 31 du règlement du Conseil général de la commune mixte de Val Terbi.

Contenu du postulat :

A l'instar de nombreuses structures semblable dans le Canton, la Maison de l'enfance du Val Terbi ferme ses portes durant trois semaines en été et entre Noël et Nouvel-An.

Si, par rapport à une structure de taille moyenne, ces fermetures sont compréhensibles en termes d'organisation, des gestions du personnel et du peu d'enfant qu'il y aurait à garder durant ces périodes, elles posent de réels problèmes d'organisation aux parents qui n'ont pas la possibilité de prendre vacances durant les mêmes périodes et n'ont pas d'autre solution de garde pour leurs enfants.

Aussi pour répondre à ce légitime souci de certains parents, nous prions le Conseil communal d'étudier :

- la possibilité, désormais que la Maison de l'enfance de Val Terbi est réunie sur un seul site, de réduire ou supprimer la période de fermeture estivale,

Et/ou

- la possibilité d'initier des collaborateurs avec les institutions d'accueil de l'enfance existantes dans l'Agglomération de Delémont pour assurer une opportunité de garde continue durant les vacances d'été pour les parents qui en ont besoin. On pourrait en effet imaginer un tuilage des périodes de fermeture des différentes crèches et une possibilité de placement temporaire d'un enfant dans une autre structure pendant la période de fermeture de sa crèche habituelle.

Dépôt d'une question écrite intitulée « Versement rétroactif des allocations de naissance 2015 et 2016 »

Monsieur **Jean-Baptiste Maitre** a déposé ce soir une question écrite intitulée « Versement rétroactif des allocations de naissance 2015 et 2016. La question écrite sera traitée selon les directives des articles 32, 34 et 35 du règlement du Conseil général de la commune mixte de Val Terbi.

Contenu de la question écrite :

Lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2014, sur proposition du Conseil communal, a été voté un moratoire de deux ans sur le versement des allocations de naissance qui se voulait une mesure d'économie. Le règlement d'attribution des allocations de naissance du 26 novembre 2013 n'ayant cependant pas été modifié en parallèle, ces allocations de naissance restaient dues pour tous les enfants nés dans la commune de Val Terbi en 2015 et 2016, seul leur versement a été décalé par le moratoire.

Dans sa réponse de novembre 2016 à la question écrite du conseiller général Laurent Der Stépanian intitulée « Validité du moratoire du 9 décembre 2014 sur le versement des allocations de naissance », le Conseil communal indiquait qu'un courrier serait adressé début 2017 à tous les parents concernés afin qu'ils puissent revendiquer le paiement de l'allocation de naissance dans les délais prescrits.

Les statistiques jurassiennes nous apprennent qu'en 2015 et 2016, la commune de Val Terbi (alors sans Corban) a eu la chance de compter quelques 55 naissances parmi ses habitants.

Dès lors, le Conseil communal peut-il répondre à ces questions :

- l'ensemble des familles ayant eu la joie d'accueillir un enfant en 2015 et 2016 ont-elles reçues l'allocation de naissance prévue par le règlement adopté par le Conseil général le 26 novembre 2013 ? (A noter que la provision faite en 2017 pour leur versement, soit 15'000 francs, ne semble pas suffisante pour verser l'intégration des allocations dues).
- si non, pourquoi ?
- quel bilan l'exécutif communal tire-t-il de ce moratoire, qui au final n'aura engendré aucune économie, mais des démarches administratives supplémentaires ?

Dépôt d'une interpellation intitulée « Vers un recyclage des briques à boisson au Tritout »

Monsieur **Jean-Baptiste Maitre** a déposé ce soir une interpellation intitulée « Vers un recyclage des briques à boisson au Tritout ». L'interpellation sera traitée selon les directives des articles 32 et 33 du règlement du Conseil général de la commune mixte de Val Terbi.

Contenu de l'interpellation :

A l'heure où la récolte et le recyclage des déchets plastiques proposés au Tritout pose un réel problème en termes de coût et de filière de recyclage, un nouveau déchet pourrait éventuellement offrir des opportunités pour vider quelque peu les sacs taxés et offrir une nouvelle vie à un produit courant : la brique à boisson, plus connue sous la marque « Tetra Pak ».

En effet, plusieurs centres de collecte de déchets, notamment en Suisse allemande, offrent la possibilité de déposer ces briques à boisson. Le distributeur ALDI offre également cette possibilité dans ses commerces en Suisse.

Une installation de recyclage des briques à boisson existe chez la société Model AG à Weinfelden.

Nul besoin de détailler ici les avantages de recycler un tel produit pour l'environnement, notamment en termes d'économie de consommation de bois pour la fabrication du carton et d'énergie pour son incinération.

Le site de l'Association pour le recyclage des briques à boisson donne plusieurs informations à ce propos (<http://www.briquesaboisson.ch/fr>). Cette association a été constituée par trois producteurs de ce type de récipient : Tetra Pak SA, SIG Combibloc SA et Elopak Systems SA.

Nos questions :

- Le Conseil communal est-il au courant de cette possibilité de recyclage ?
- Si oui, a-t-il déjà examiné la possibilité d'introduire une collecte des briques à boisson au Tritout et quel est le résultat de son analyse à ce sujet?
- Si non, est-il prêt à lancer une telle analyse en collaboration avec Caritas, prestataire de services pour le Tritout ?

Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, le Conseil communal,

Constatant que l'ordre du jour a été épuisé, **Monsieur le Président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement et lève la séance à 20h.55.

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **mardi 15 mai 2018 à 19h30 à Vicques.**

Vicques, le 20 mars 2018

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Martin Clerc Esther Steullet
Président Secrétaire